

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

“ LES TÉLÉPHONES ”

“ ASSOCIATION DES ABONNÉS ”

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs. »

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdescon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Tresorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.

Robert Gangnat, agent général de la Société des auteurs dramatiques, 8, r. Hippolyte-Lebas.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Edouard Leblond, entrepreneur, 61, rue de Maubeuge.

P. Munier, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur Seine. Tél. 535.

le Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Avocat à la Cour, place Boieldieu. Tél. 143-86.

Deschamps, Avocat au Tribunal de 1^{re} instance, 129, rue de Valenciennes. Tél. 729-75.

Rodière, Avocat à la Cour, 19, rue d'Anjou. Tél. 243-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 534-48.

Thegmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-42.

Lehu, Notaire, 61, rue Saint-Lazare. Tél. 240-22.

Toussard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Macré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

PROPAGANDE

Au moment où l'exécution d'un grand programme de réformes téléphoniques vient de couronner, par un premier et important succès, la campagne de notre Association, il devient de plus en plus nécessaire, pour veiller à l'exécution de ces réformes si impatiemment attendues, que nous ayons avec nous, dans la nouvelle et décisive campagne qui va s'ouvrir, **LE NOMBRE**, sans lequel toute influence est forcément stérile.

Nous prions donc instamment nos Adhérents de faire tous leurs efforts pour nous recruter, dans leur entourage, de nouvelles adhésions, tenant à leur disposition des carnets d'adhésion.

NOS REMISES

Nos adhérents trouveront à la fin du Bulletin la liste des remises qui leur sont consenties par de nombreuses maisons de commerce et établissements divers.

Cette rubrique paraît régulièrement dans tous les numéros.

Nous prions ceux de nos adhérents qui désireraient figurer dans cette liste de nous en aviser en nous faisant connaître les conditions qu'ils offrent à leurs collègues.

Recouvrements à forfait de toutes créances

Tous les Frais de poursuites à notre charge (Rien à payer en cas d'insuccès)

REPRÉSENTATION DEVANT TOUS TRIBUNAUX, Civil ou de Commerce

Concordats, Liquidations Judiciaires et Amiables, Faillites, Rédaction d'actes

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Renseignements gratuits. — Pas d'avance à faire.

PRÊTS DE TOUTE NATURE — ASSOCIATIONS, COMMANDITES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CONTENTIEUX

14, Place Clichy, PARIS

TÉLÉPHONE : 504-37

NOTRE FEUILLE DE RÉCLAMATIONS

En ayant fait faire un nouveau tirage, nous nous tenons à la disposition de ceux de nos adhérents qui en désireraient quelques exemplaires.

SOMMAIRE

	Pages.
Notre questionnaire	3
L'autonomie du téléphone, par M. Maurice de Montebello.	3
Chez les abonnés du Sud-Est: satisfaction accordée.	4
Questions postales : les nouveaux tarifs postaux internationaux	4
Le développement de la téléphonie indépendante aux Etats-Unis (<i>suite et fin</i>).	5
La question des tarifs	8
Echos de partout	9
Variétés ; la guerre russo-japonaise et le téléphone.	10
A travers la presse.	11
Tribune des abonnés	12
Remises à nos adhérents	15

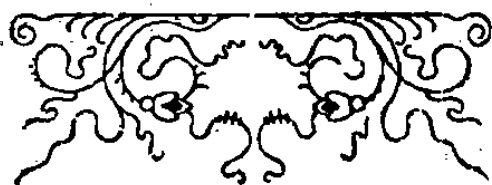
Notre questionnaire

M. de Montebello vient d'adresser à M. Si-myan près de deux mille feuilles de notre questionnaire, que les abonnés au téléphone nous avaient retournées, après les avoir remplies.

Tous nos remerciements à ceux qui, dans l'intérêt général, ont bien voulu s'imposer le petit travail de répondre consciencieusement à nos questions.

La réunion de ces feuilles constitue un ensemble de documents très intéressants, qui seront d'une grande utilité pour l'administration en vue des diverses réformes projetées, et notamment de l'abaissement du tarif.

Nous avons ainsi montré une fois de plus comment l'Association des Abonnés au Téléphone peut collaborer utilement, pour le bien de tous, avec l'Administration.



Une nouvelle Réforme

L'AUTONOMIE DU TELEPHONE

Téléphone séparé du télégraphe.

Création d'une direction spéciale.

Une réforme intéressante vient d'être effectuée. L'autonomie des services téléphoniques, que nous réclamions depuis si longtemps, vient enfin d'être accomplie.

Jusqu'à l'heure actuelle, le téléphone était en effet accolé au télégraphe, avec lequel il formait la direction mixte des services électriques. Cette direction vient d'être scindée. La séparation du téléphone et du télégraphe est un fait accompli depuis le 1^{er} juillet. Désormais il y a une direction du télégraphe et une direction du téléphone, entre lesquelles les fonctionnaires ont été répartis suivant leur compétence spéciale.

Les conséquences de cette mesure ne tarderont pas à se faire sentir. Le télégraphe a trop longtemps et trop lourdement pesé sur le téléphone qui, à l'origine, n'était considéré que comme son annexe, et dont le développement s'est, en conséquence, trouvé entravé. Par suite de ce système mixte, l'attention de l'Administration, comme l'a très justement remarqué notre ingénieur-conseil, M. Webb — dont toutes les idées de réformes téléphoniques sont en voie d'application — fut pendant longtemps presque exclusivement concentrée sur le télégraphe, et c'est le téléphone qui eut le plus à souffrir de cette union trop intime.

L'association du télégraphe et du téléphone empêcha pendant de longues années le personnel de se spécialiser. On versait au téléphone des ingénieurs télégraphiques mal préparés, qui ne demandaient qu'à retourner à leurs fonctions primitives. Et si la spécialisation s'était faite à la longue et à grand-peine, elle n'était pas encore définitive. Quand les besoins du service l'exigeaient, on faisait encore passer des fonctionnaires d'un cadre dans l'autre. Les chefs de service avaient à s'occuper, à la fois du téléphone et du télégraphe, ce qui ne leur permettait pas de concentrer l'attention sur l'un d'eux.

Désormais la situation est changée. Le télé-

phone s'est définitivement émancipé de la tutelle du télégraphe. Le service et le personnel sont autonomes. Fonctionnaires, ingénieurs et chefs de service seront rigoureusement spécialisés ; et les candidats devront justifier de connaissances techniques spéciales. Dans ces conditions, le programme des réformes sera certainement mieux exécuté.

M^{rs} MAURICE DE MONTEBELLO.

Satisfaction accordée

**Chez les abonnés du Sud-Est.
Une lettre de M. Audibert — Les résultats d'une coopération.**

Nous publions avec plaisir la lettre suivante. Nous sommes heureux que les abonnés du Sud-Est voient enfin leurs efforts couronnés de succès. Et si l'intervention de notre Association n'a pas été étrangère au succès de notre filiale de Marseille, comme le constate aimablement M. Audibert, cela prouve une fois de plus que chez les abonnés du téléphone, comme ailleurs, c'est l'union qui fait la force.

Marseille, le 7 juin 1907.

Monsieur le marquis de Montebello, président de l'Association des Abonnés au Téléphone de Paris,

Je suis heureux, en vous remerciant d'abord de l'insertion de notre lettre que vous avez bien voulu publier dans votre excellent organe, je suis heureux, dis-je, de vous faire savoir que l'Administration commence enfin à vouloir nous connaître et que, grâce à votre puissante intervention à Paris, le ministère, non seulement nous écoute, mais, chose extraordinaire, fait droit aux réclamations fondées que nous lui adressons au nom du personnel.

C'est ainsi que, pour le personnel féminin, ne pouvant obtenir une réglementation du service qui sans occasionner aucune dépense à l'administration, rendrait les employées plus heureuses, nous avons reçu, à la suite des démarches que nous avons faites, la lettre ci-incluse nous avisant qu'il serait fait ainsi que nous le demandions.

Il en est résulté, pour nous, abonnés, une meilleure marche du service, provoquée par un sentiment naturel de reconnaissance de la part du personnel féminin.

Que de choses, ne pourrait-on solutionner ainsi, si on le voulait, et à la satisfaction générale !

Inclus, le duplicata de la lettre du directeur des postes.

Veillez agréer, mon cher Président, avec mes sincères salutations, l'assurance de mon plus entier dévouement.

Le président, AUDIBERT.

*
* *

Marseille, le 27 mai 1907.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vue de donner satisfaction à la demande qui m'a été faite par le personnel du bureau central téléphonique de Marseille, ainsi qu'au désir que vous avez exprimé, j'autorise, à partir du 1^{er} juin prochain, la reprise du service des téléphonistes dans les conditions où il était organisé avant la mise en vigueur du règlement intérieur en date du 8 mars dernier.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le directeur des postes, des télégraphes
et des téléphones des B. D. R.,*

LABADILLE.

Questions postales

Les nouveaux tarifs postaux internationaux.

Les conventions de l'Union postale universelle, signées au Congrès de Rome le 26 mai dernier, et qui seront obligatoires en France, dès le 1^{er} octobre prochain, à la suite du vote des Chambres, apportent d'importantes modifications aux relations postales entre pays étrangers telles qu'elles existent actuellement.

En ce qui concerne le tarif des lettres, le congrès de Rome a substitué, en principe, au tarif actuel de 0 fr. 25 par 15 grammes ou fraction de 15 grammes celui de 0 fr. 25 pour les 20 premiers grammes, avec addition de 0 fr. 15 par 20 grammes ou fraction de 20 grammes en excédent. Le protocole de la convention accorde aux pays adhérents la faculté d'appliquer, ou non, les deux modifications introduites dans le tarif normal des lettres : 1^o substitution de l'échelle de poids de 20 en 20 grammes à celle de 15 en 15 grammes ; 2^o réduction de 25 à 15 centimes de la taxe, par unité de poids, au-dessus du premier échelon. Le gouvernement français propose, dès le 1^{er} octobre 1907, la mise en vigueur de la seconde de ces deux modifications ; l'application de la première serait provisoirement différée.

Coupons-Réponse. — Depuis longtemps le public réclame un timbre-poste international. Le congrès de Rome, sans donner entière satisfaction aux partisans du timbre-poste réellement « universel » (d'une réalisation chimérique en l'absence d'une monnaie également universelle), a cependant adopté un système de coupon-réponse qui permettra d'atteindre, dans une certaine mesure, le but proposé.

Les coupons-réponse seront fournis aux diverses administrations par le bureau international de l'Union postale, au prix d'impression. Ils devront être vendus à raison de 0 fr. 28 au moins, ou d'une somme équivalente, et pourront être échangés dans les bureaux de poste contre un timbre de 0 fr. 25 ou de valeur égale.

Le projet de loi contient une disposition spéciale autorisant l'administration française à organiser l'échange des coupons-réponse avec les autres pays de l'Union qui participeront à ce service. Le prix de la vente du coupon-réponse sera fixé par décret.

Cartes postales. — Le congrès de Rome a supprimé l'interdiction d'affranchir au verso, et celle de porter de la correspondance dans la partie gauche du recto. Sur ces deux points il n'a fait que consacrer, en la généralisant, une réforme adoptée déjà dans les relations réciproques d'un certain nombre de pays, notamment de la France avec une quarantaine d'offices étrangers.

Les cartes portant le titre « Carte postale » ne seront plus exclues de la catégorie des imprimés et pourront circuler, dans certaines conditions, au tarif de 5 centimes. Les cartes de Noël et du nouvel an pourront, au même tarif de 5 centimes, porter des vœux, souhaits, compliments ou autres formules de politesse exprimés en cinq mots au plus.

Colis postaux. — Le congrès de Rome a introduit dans le régime des colis postaux d'intéressantes améliorations, savoir :

1° Création du petit colis de 1 kilogramme dans les relations avec les pays d'outre-mer, moyennant une taxe maritime de un franc au maximum ;

2° Réduction des quotes-parts maritimes de transport, sous réserve d'entente préalable, s'il en est besoin, avec les compagnies de navigation liées aux offices postaux par des contrats à long terme ;

3° Transport gratuit des colis postaux destinés aux prisonniers de guerre ou expédiés par eux ;

4° Remboursement des frais d'expédition, sans préjudice de l'indemnité ordinaire, en cas de destruction du colis ; ce remboursement est accordé aujourd'hui en cas de perte seulement.



LE DÉVELOPPEMENT

DE LA

TÉLÉPHONIE INDÉPENDANTE

AUX ETATS-UNIS

par James B. Hoge,

Président de l'Association internationale et indépendante
des Téléphones américains Cleveland-Ohio.

(Suite et fin) (1).

QUESTION I. — La concurrence a-t-elle eu pour résultat l'amélioration du service téléphonique dans votre ville ?

RÉPONSES. — (a) Le service des Compagnies Indépendantes en est-il meilleur ?

1.245 affirmatives. — 26 négatives.

(b) Le service de la Compagnie Bell en est-il supérieur ?

982 affirmatives. — 154 négatives.

QUESTION II. — La concurrence a-t-elle augmenté le nombre des abonnés téléphoniques ?

RÉPONSES. — 1.251 affirmatives. — 8 négatives.

QUESTION III. — La concurrence a-t-elle eu pour résultat plus de courtoisie envers les abonnés et plus de soins à les contenter ?

RÉPONSES. — 1.222 affirmatives. — 37 négatives.

QUESTION IV. — La concurrence a-t-elle eu pour résultat de faire baisser les tarifs téléphoniques ?

RÉPONSES. — (a) Par la réduction de la Compagnie Bell ?

979 affirmatives. — 120 négatives.

(b) Par l'établissement de tarifs inférieurs à ceux qui existaient par les Compagnies Indépendantes ?

1.236 affirmatives. — 45 négatives.

QUESTION V. — A votre avis serait-il préférable de retourner aux conditions existant avant l'établissement des Compagnies Indépendantes ?

RÉPONSES. — 1.245 non ; — 14 oui.

Sur ces 14 oui, 5 n'étaient pas qualifiés, mais les 9 autres n'existaient qu'à la condition que le service et le prix seraient les mêmes que ceux dont ils jouissaient actuellement.

Par contre, un grand nombre de réponses s'opposaient très catégoriquement au retour des conditions existant auparavant.

Le Gouvernement du Manitoba, se rendant compte qu'il serait futile de demander à la Compagnie Bell d'assurer au public de meilleures conditions téléphoniques, s'est décidé à créer un réseau gouvernemental et s'efforce d'obtenir l'expropriation du matériel de la Compagnie Bell. Si cette expropriation lui était refusée, il n'en établirait pas

(1) Voir les *Bulletins* de mai et juin.

moins, sous réserve de l'approbation de ses électeurs, son propre réseau, persuadé que seule la concurrence donnera les résultats désirés, ainsi que le prouve le service actuel des téléphones aux Etats-Unis. Après avoir passé deux journées à écouter les rapports des experts et ingénieurs téléphoniques, et une demi-journée à les discuter, l'Union des municipalités du Manitoba, réunie en conseil, décida à la fin de sa session, par un vote de 86 voix contre 19, que les municipalités établiraient leurs propres réseaux téléphoniques et entreraient en concurrence directe avec la Compagnie Bell. Au Canada, comme je l'ai déjà dit, la concurrence téléphonique est encore dans son enfance. La Compagnie Bell était en possession de contrats très exclusifs avec les grandes Compagnies de chemins de fer et les autres corporations, mais quelques-uns de ses contrats sont maintenant expirés et plusieurs sont près d'expirer. C'est l'existence de ces contrats qui a rendu presque impossible, avant ces deux dernières années, l'établissement des Compagnies Indépendantes.

A la fin de l'année 1904, la Compagnie Bell comptait approximativement un téléphone par 90 habitants. Son dernier rapport accuse 78.195 téléphones, soit un téléphone par 70 habitants.

Mais dans le même laps de temps, les Compagnies Indépendantes ont installé 12.500 téléphones — et tout fait prévoir que l'année actuelle verra une augmentation de 200 %. Ces chiffres se passent de commentaires. Dans l'Etat de l'Indiana, qui compte à peu près la moitié des habitants de la Dominion du Canada, il y a un téléphone indépendant par 14 habitants, et le nombre des téléphones appartenant aux Compagnies Indépendantes y est trois fois supérieur à celui de la Compagnie Bell.

Les Compagnies Indépendantes ont maintenant une bonne organisation pour défendre leurs intérêts — et qui est connue sous le nom de « l'Association Américaine, Internationale et Indépendante des Téléphones ». L'ancienne organisation, fondée en 1897 à Détroit dans le but de défendre les procès-dits des « brevets » engagés par la Compagnie Bell contre les Compagnies Indépendantes, fut dissoute après avoir gagné son dernier procès en 1904, et réorganisée en 1905 à Chicago, d'après le système connu sous le nom de « système de l'Ohio ».

Ce système est celui-ci :

Une organisation centrale établie dans chaque Etat et se subdivisant en districts pour s'adapter aux conditions locales. Chaque district ayant une organisation lui appartenant en propre, mais assujettie au contrôle de l'organisation centrale.

L'Association tient son Assemblée annuelle entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juillet. Son siège permanent est à Cleveland, et c'est là que tout un corps de secrétaires et un dessinateur de cartes travaillent sans relâche pour que l'Association soit toujours au fait du développement de chaque Etat. Il existe actuellement plus de 7.000 Compagnies Indépendantes dont les opérations s'étendent à plus de 12.000 cités, villes et villages.

Son système d'organisation n'est pas nouveau ; il est basé, comme celui du Gouvernement, sur la Fédération, qui existe depuis plus d'un siècle aux

Etats-Unis. Ce fut Benjamin Franklin qui, le premier, proposa un système de ce genre, qui fut d'abord connu sous le nom de « système de l'Albany » — et qui esquissait la formation d'un gouvernement particulier pour chacune des colonies, la réunion de ces gouvernements formant le gouvernement central de toutes les colonies.

L'esprit et l'organisation de notre Association sont suffisamment larges pour qu'il soit presque impossible aux Compagnies Indépendantes *de ne pas* former un tout harmonieux et uniforme dont la coopération et le travail assurent à l'industrie téléphonique un développement et des progrès rapides. Il est assez difficile à ceux qui n'en font pas partie de comprendre l'enthousiasme de ses adhérents ; pour eux, c'est plus qu'une profession, qu'un gagne-pain, c'est *leur cause*, et une cause qui vaut bien la peine qu'on la défende avec acharnement et même qu'on livre bataille en son honneur. Il est vrai que ce sentiment pourrait et devrait s'appliquer à toutes les carrières, mais il semble plus étendu et plus ardent chez les adhérents de l'Association des Téléphones Indépendants que nulle part ailleurs ; et cette ardeur vient, non pas tant de l'intérêt qui s'attache au développement de l'industrie téléphonique, mais de la conviction qu'ils ont de travailler pour la civilisation et le bien de toute l'humanité. Ce sentiment n'a jamais été mieux défini que par « Judge Robert S. Taylor », qui fut appelé par le Président Cleveland à représenter le Gouvernement des Etats-Unis au fameux procès du brevet Berliner. S'adressant à une Assemblée à Chicago, l'été dernier, il s'exprime ainsi : « ...Durant toute ma carrière, je n'ai jamais rien fait avec autant d'ardeur et d'énergie que les batailles que j'ai livrées pour la cause des Compagnies Indépendantes. Rien ne m'a causé autant de satisfaction, et rien n'a été meilleur pour le pays américain que le développement du téléphone par les Compagnies Indépendantes. En plus de ses avantages commerciaux et sociaux, la téléphonie a certainement avancé la cause de la civilisation et il est fort probable qu'il y aurait actuellement bien plus de crimes aux Etats-Unis, surtout dans les districts ruraux, si l'usage étendu et général du téléphone n'effrayait les malfaiteurs. L'usage du téléphone empêche bien des grossièretés de langage, il est rare que des jurons ou des gros mots soient transmis téléphoniquement ; et par contre, l'abonné qui se sert beaucoup de son téléphone épure son langage et recherche la clarté et la concision. Il y a naturellement des exceptions, mais quelques recherches prouveront que comme dans bien des cas, elles ne servent qu'à confirmer la règle. »

Il existe actuellement, et il continuera d'exister deux grands systèmes téléphoniques — l'un par sa formation et sa direction est un « trust » ou un monopole — l'autre, l'Association des Compagnies Indépendantes, est un réseau complet s'étendant à toutes les villes, à tous les centres, à tous les villages, on peut même dire, à toutes les fermes des Etats-Unis et du Canada.

Les garanties d'argent et les directions des diverses Compagnies appartenant à l'Association demeu-

rent locales. Il est fort probable que des amalgames se feront dans certains districts, et les groupes ainsi formés soit par comté, soit par district congressiste seront tributaires des grands centres et s'étendront sur une distance de 50 à 100 miles (environ 80 à 160 kilomètres). A mon avis, et je ne suis pas seul de cet avis, il serait peu sage, même si cela était possible, d'amalgamer toutes les Compagnies en une seule. L'industrie téléphonique est une industrie toute de détails, et exige une direction des plus attentives et soigneuses — et il est bon que cette direction soit en relations constantes avec les autres entreprises et industries de la communauté : et une communauté ne saurait demander son service téléphonique à un monopole pour les raisons suivantes (et bien d'autres encore qu'il serait trop long d'énumérer ici).

La concurrence :

- 1° Garantie de tarifs raisonnables ;
- 2° Assurance aux abonnés d'un service convenable et courtois ;
- 3° Fournir l'élément d'émulation nécessaire pour arriver au perfectionnement du matériel et, par conséquent, à un service téléphonique aussi parfait que possible.

Un autre avantage du système de plusieurs Compagnies est celui-ci — et j'attire tout particulièrement votre attention sur ce point souvent négligé que les abonnés de deux compagnies n'ont jamais à redouter, pour cause d'un accident quelconque, un arrêt dans leur service téléphonique. Il est évident que même si les 7.000 téléphones que compte votre ville (Pittsburg) appartenaient tous à la même Compagnie, un certain nombre de commerçants et d'industriels seraient toujours forcés, par l'importance de leurs affaires, d'avoir deux téléphones — et dans le cas d'une grève, d'un incendie, d'un dérangement quelconque du matériel, ces abonnés se trouvent entièrement privés de leur service téléphonique et cela pour un temps généralement indéterminé.

Avec des appareils reliés à deux Compagnies, l'abonné n'a plus à redouter de pareils accidents — car il n'arrive pour ainsi dire jamais qu'un accident quelconque puisse immobiliser les deux appareils en même temps. Cet avantage vraiment très considérable n'est pas toujours suffisamment apprécié.

L'extension prise durant ces dernières années par l'industrie téléphonique a tellement dépassé les prévisions les plus optimistes, qu'il est difficile de prévoir ce que l'avenir réserve à cette industrie. On estime qu'en 1950 les Etats-Unis auront une population de 200 millions d'habitants — ce qui représente au moins 50 millions de téléphones, soit sept fois le nombre actuel.

Puis le téléphone, après avoir été surtout « utile », deviendra le promoteur de fêtes et de plaisirs en servant à la transmission de concerts, sermons, discours politiques, etc. La Compagnie Keyston de votre ville a fait déjà des expériences dans ce sens.

Déjà nous possédons le téléphone optique dénommé « Télévue » qui vient d'être inventé par J.-B. Fowler de San Diego (Californie). Il est certain que bien avant l'année 1950 son invention ou une

autre invention similaire aura été perfectionnée et permettra non seulement de communiquer téléphoniquement par la parole mais bien de voir la personne avec qui l'on communique.

Avec la « Télévue » le service de la sûreté pourra transmettre instantanément, en même temps que le signalment, la photographie d'un malfaiteur et l'identifier instantanément aussi, quel que soit le pays où il soit capturé.

Il faut aussi espérer que nous pourrons non seulement acheter et commander par téléphone, mais aussi voir les objets commandés et achetés.

Enfin, quand le téléphone aura atteint le maximum de son perfectionnement — nos jambes, comme dit un spirituel Irlandais, seront comme les appendices, bonnes à rien.

Mais cette causerie serait incomplète si je ne parlais pas des garanties d'argent présentées par les Compagnies Indépendantes, car le progrès de toute industrie, même de la plus utile, dépend des bénéfices et des garanties qu'elle offre aux capitalistes dont l'argent servira à son développement. Tout fait prévoir qu'ici encore les Compagnies Indépendantes vont vers le succès. Déjà elles paraissent un placement favorable aux grands capitalistes et leurs actions seront bientôt considérées sur tous les marchés, à l'égal de celles des autres grandes Compagnies. Rien n'est plus utile ni plus demandé que le service téléphonique, et les statistiques prouvent que les grèves et les terreurs ou paniques des grands marchés ont moins d'influence sur cette industrie que sur toutes les autres. Il a été prouvé qu'avant de se séparer de son téléphone, l'abonné préfère se priver du superflu et même du nécessaire, et avec le temps et le perfectionnement qui viendra forcément, le téléphone sera encore plus absolument nécessaire qu'il n'est actuellement. Les Compagnies Indépendantes sont donc une forme de placement sûre et rémunératrice, et une fois que ceci sera bien apprécié partout et par tous, les fonds ne leur manqueront certainement pas pour développer l'industrie téléphonique.

La téléphonie est une carrière excellente pour un jeune homme. La bonne fée électricité n'a pas encore livré tous ses secrets, et la branche « téléphonie » est tout particulièrement intéressante et en même temps avantageuse.

L'extension prévue amènera naturellement une demande énorme pour de jeunes hommes techniquement capables. Déjà un grand nombre de nos Universités et de nos collèges donnent des cours téléphoniques et la demande de techniciens excède si bien l'offre que les jeunes gens de ces cours sont engagés même avant d'avoir terminé leur période d'instruction. Et plus le téléphone prendra d'extension, plus il faudra des hommes ayant cette instruction technique.

Je recommande donc cette branche de l'électricité à tous les élèves des Ecoles techniques et professionnelles. Elle leur offre non seulement une situation, mais de précieux avantages d'études, de développements et de perfectionnements d'où pourront résulter des gains considérables pour eux et de plus des bienfaits pour l'humanité tout entière.

LA QUESTION DES TARIFS

Si, dès les premières installations téléphoniques, on s'était aperçu qu'en téléphonie le message est l'unité et non le téléphone, on nous aurait évité non seulement une longue et ardente polémique, mais encore une quantité énorme d'ennuis plus sérieux et tangibles que cette polémique. De même que l'amour de l'or est la source de tout mal, la question des tarifs forfaitaires est la source de tout le mal téléphonique. L'entreprise téléphonique ne pourra jamais atteindre son plein développement ni satisfaire raisonnablement les demandes du public, tant que le capital investi dans cette entreprise ne donnera pas un rendement normal et qu'elle ne pourra pas subvenir à ses propres besoins.

Ceci est un simple truisme, mais malheureusement très insuffisamment réalisé par la grosse majorité de ceux qui s'occupent de la question téléphonique sans la posséder à fond. Car, pour atteindre un plein développement du service dans n'importe quel pays industriel, il faudrait de si énormes capitaux que personne, pas même un gouvernement, ne pourrait s'engager à les fournir, si ces capitaux ne devaient rien rapporter. Ceci est clair et très compréhensible.

En Amérique, où l'industrie téléphonique est une affaire commerciale comme une autre et donne de bons bénéfices, de nouveaux capitaux — environ 10 millions de livres sterling — (250.000.000 de francs) sont annuellement placés dans des installations et matériel téléphoniques.

En Europe, où l'industrie téléphonique est un monopole du gouvernement et travaille en général avec perte, ou tout au moins avec un profit très insuffisant, les nouveaux capitaux manquent tout à fait pour le développement de l'industrie, et en conséquence le service inférieur et les facilités incomplètes offertes au public sont des causes de mécontentement général.

Il est de toute évidence qu'une installation téléphonique, nécessitant constamment de nouveaux capitaux, ne peut se développer efficacement, même avec l'aide de la Nation, si ses tarifs ne sont pas rémunérateurs. Les capitaux sont comme les hommes et refusent de travailler pour rien. La réponse habituelle que, dans presque tous les pays d'Europe, le service télégraphique travaille avec perte, n'en est pas une, et ceci pour diverses raisons qu'il est inutile de spécifier ici, mais dont une des principales est que ce service est pour ainsi dire stationnaire depuis longtemps et qu'en conséquence cette perte est stationnaire aussi et n'augmente pas.

Le public ne réclame pas de vastes agrandissements dans les facilités que lui offre le service télégraphique, mais il réclame avec instance — et ceci en raison des qualités bien supérieures des communications téléphoniques comparées aux communications télégraphiques — l'agrandissement normal et nécessaire du service téléphonique, — et ses réclamations ne se ralentiront que parce que chaque maison et même chaque chambre de bien des maisons, aura son téléphone.

Si ce développement du service téléphonique se fait avec des tarifs produisant un intérêt normal du capital, ces capitaux se présenteront d'eux-mêmes, mais si les tarifs ne produisent que des pertes, ces capitaux seront aussi difficiles à trouver qu'il est difficile à la rivière de remonter la colline.

De là, l'importance suprême et vitale de la question des tarifs. Que l'on ait adopté le système du tarif forfaitaire au début des installations téléphoniques, rien de plus naturel, les conditions s'y adaptant parfaitement. Comme bien d'autres choses, les premiers réseaux téléphoniques étaient petits, le nombre des abonnés limité, et les localités desservies peu nombreuses et de peu d'étendue. Le service de chaque abonné était en moyenne petit, et le matériel employé pour ce service, petit aussi. Dans ces conditions, le tarif forfaitaire, ou l'abonnement annuel uniforme, était très légitime et il le serait encore aujourd'hui si ces conditions étaient toujours les mêmes. Mais dans toutes les grandes villes ces conditions ont changé du tout au tout. Le nombre des abonnés a énormément augmenté, le service de chaque abonné est également beaucoup plus considérable et les réseaux téléphoniques s'étendent sur une surface beaucoup plus grande : et non seulement le service de chaque abonné nécessite plus de matériel qu'auparavant, mais chaque abonné s'en sert quotidiennement beaucoup plus qu'il ne faisait autrefois.

Il est donc impossible de continuer à appliquer le système forfaitaire dans les conditions actuelles de la téléphonie, car où l'abonnement est minime et cause une perte à l'exploitation pour les abonnés ayant un gros service, ou au contraire le prix en est élevé et l'abonnement téléphonique devient impossible aux personnes n'ayant besoin que d'un service relativement petit : dans les deux cas le développement du réseau se trouve ainsi limité.

En téléphonie, c'est le message, la communication elle-même, qui est la vraie unité, et ceci est si universellement admis que la question ne se discute même plus. Il est certain que cette méthode de faire payer aux abonnés une taxe directement en rapport avec l'usage qu'ils font du téléphone est « une pilule de saveur amère » (comme

le dit si bien un auteur australien que nous citons ailleurs) pour ceux qui jusqu'ici ont été habitués à avoir un service illimité pour une somme d'argent minime et tout à fait disproportionnée à ce service : que ceux-ci ne soient pas contents, cela est facile à comprendre. Il est aussi fort regrettable que ce soit justement ces abonnés qui ont un service considérable et qui depuis longtemps jouissent de ce service à un prix indûment favorable, qui occupent des positions qui leur permettent de crier le plus fort et de protester le plus énergiquement contre le tarif « des communications taxées » qui est le seul tarif équitable et vraiment correct.

Mais le fait que ce tarif obligera les abonnés dont je parle et qui sont très à même de le faire, à dépenser un peu plus pour leur service téléphonique qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici, n'empêchera certainement pas que ce tarif ne soit appliqué à la longue et que cette grande industrie de la téléphonie soit enfin établie sur cette base logique, la seule qui lui permettra de se développer pleinement pour le plus grand bien du plus grand nombre.

(Extrait du *National Telephone Journal*).

Échos de Partout

L'Annuaire de l'Automobile

Nous recevons la nouvelle édition 1907 de l'Annuaire général de l'Automobile, un gros volume magnifiquement relié, de plus de 1.800 pages, avec des encartages en couleurs et renfermant tout ce qui concerne la voiture automobile, sa construction, sa vente, ainsi que la fabrication des moteurs, pièces détachées, et tout l'équipement pour le chauffeur, sans compter toutes les adresses utiles aux automobilistes.

Edité avec grand soin par MM. F. Thévin et C^{ie}, 1, rue Villaret-de-Joyeuse (Paris), ce volume est d'une utilité absolue pour tous ceux que cette industrie intéresse ; et nous engageons vivement nos lecteurs automobilistes à se le procurer de suite, car il n'en est fait qu'un tirage annuel, et vu son importance, la vente en est fatalement rapide : l'édition 1907 sera bientôt épuisée.

Le prix du volume, envoyé franco de port, est de 20 francs.

*
* *

Téléphonistes aveugles.

Voici maintenant que l'Amérique, toujours paradoxale, emploie des téléphonistes aveugles pour donner les communications.

Une demoiselle Isaaks, à New-York, avait perdu la vue à la suite d'une opération. On eut l'idée de lui apprendre le maniement du téléphone. Au bout d'un court apprentissage, elle servait 40 postes d'abonnés avec une incroyable sûreté de main et une rapidité étonnante. A la suite de cette expérience, d'autres jeunes filles, atteintes de la même infirmité, furent employées au téléphone avec le même succès.

Maintenant si on vous demande comment s'y prennent les téléphonistes aveugles pour donner les communications, allez le demander en Amérique !

*
* *

Chinoiserie télégraphique.

Un de nos amis rédigeait dernièrement un télégramme, dans lequel se trouvaient ces mots : *Attendez jusqu'au 25*. Au moment de payer, l'employé lui fait observer que *jusqu'au* compte pour deux mots.

— Mais je croyais, riposte l'envoyeur, que *jusqu'à* comptait pour un seul mot ?

— Sans doute, confirme le préposé, mais c'est bien différent ! Dans *jusqu'au* il y a l'article, et voilà pourquoi nous comptons deux mots.

L'employé devait être évidemment très fort en grammaire, mais notre ami l'arrêta d'un mot :

— Pourtant, dans *Venez au plus tôt, au* ne compte que pour un mot ?

— Que voulez-vous que j'y fasse ! C'est le Règlement. Payez pour deux mots, ou mettez *jusqu'à 25*.

— Mais ce sera incompréhensible !

L'employé fit un geste vague, qui signifiait évidemment que le Règlement n'avait pas à s'occuper d'un détail aussi futile !

*
* *

Le téléphone en société.

L'administration autrichienne des téléphones a introduit dans son exploitation le système des « party-libers », du « téléphone en société », qui a acquis une très grande vogue en Amérique, en Danemark et en d'autres pays. En Amérique, par exemple, 50 % des abonnés se sont constitués en société.

L'Autriche a adopté le système qui relie de deux à quatre abonnés au même fil ; mais il ne leur est pas permis d'intercepter ou de troubler les communications. Le signal d'appel n'est entendu que par l'abonné sociétaire mandé au téléphone. Les formalités pour obtenir un abonnement de ce genre n'offrent aucune difficulté, car le nouveau sociétaire n'a pas à se soucier si le groupe de quatre abonnés est complet ou non et n'est pas obligé d'attendre. Son adhésion est toujours acceptée par l'administration, même s'il est

seul au moment de son inscription, et il paye comme quote-part le quart dû par chacun des sociétaires. Cette cotisation est de 100 couronnes à Vienne et de 85 à Prague.

Dans les plus petits réseaux, la taxe est de 50 couronnes. Si un sociétaire s'abonne à deux fils différents, il acquittera respectivement 180, 145 ou 80 couronnes.

*
* *

Un drame vécu au téléphone.

Le drame impressionnant *Au Téléphone* a été réellement vécu à Wayne-Kenty, dans le Iowa. L'employé du téléphone central était paisiblement plongé dans la lecture de ses journaux, lorsqu'un appel précipité le fit sursauter et l'arracha à son « far niente ». Une abonnée, M^{me} Streh, habitant une maison isolée au milieu de la campagne, raconta au téléphoniste stupéfié qu'un vagabond s'était introduit chez elle et tentait de la violer.

Pendant qu'il avait la communication, l'employé entendit soudain que l'on arrachait brutalement M^{me} Streh de l'appareil. Immédiatement, l'employé signala le fait à tous les abonnés habitant à proximité de M^{me} Streh et établit la communication avec le théâtre du crime.

Alors le drame se déroula. Les habitants, terrorisés, se tenant à l'appareil, ont entendu le bruit de pas précipités sur le plancher, ceux de M^{me} Streh et du vagabond, puis une courte lutte, les cris désespérés de M^{me} Streh, sa respiration haletante, les jurons de l'homme, puis un dernier cri et une chute.

M^{me} Streh fut retrouvée par ses voisins, enfin accourus, évanouie, solidement ligotée. Le vagabond avait déjà disparu. Les voisins et les policemen lui donnèrent la chasse, les premiers avec la ferme et louable intention de le lyncher s'ils le rattrapaient.

Variétés

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE ET LE TÉLÉPHONE

Avec la guerre russo-japonaise disparaît le rôle sympathique et brillant de l'officier d'ordonnance. Nous connaissons tous, dit M. T.-P. O'Connor dans son *Hebdomadaire*, quel rôle important celui-ci a joué dans toutes nos guerres, dont il fait un peu la poésie, si l'on peut s'exprimer ainsi ;

nous voyons, avec les yeux de l'imagination, le galant officier se précipiter au galop de son cheval de guerre au plus fort de la mêlée pour porter aux officiers les ordres de son général, et souvent, hélas ! succombant sous une pluie de mitraille avant que les ordres aient pu être délivrés. Jetons donc un dernier coup d'œil sur ces chevauchées héroïques, car le rôle d'officier d'ordonnance va disparaître, remplacé par le téléphone.

Dans le livre si intéressant de M. Ellis Ashmead Bartlett, *Le siège et la capitulation de Port-Arthur*, peu de passages sont aussi intéressants que ceux qui décrivent la part qu'a prise le téléphone dans la guerre faite au colosse russe par ce singulier petit peuple d'Orientaux qui, non seulement ont atteint tout le développement scientifique de notre vieille Europe, et qui se servent de nos engins de guerre les plus nouveaux et les plus perfectionnés, mais qui, sur certains points, nous ont laissé bien en arrière. Voici, par exemple, de quelle façon était dirigée l'artillerie des Japonais devant Port-Arthur : il y a quelque chose de bizarre et d'effrayant dans cette description...

« Devant Port-Arthur, tous les canons étaient répartis entre les différentes divisions ; et les canons disséminés sur l'emplacement occupé par chaque division étaient placés sous les ordres directs du commandant d'artillerie de cette division ; et au quartier du général en chef de l'artillerie chaque commandant de section était représenté par un officier assis devant un appareil téléphonique. De cette manière, les commandants recevaient directement les ordres du général et les transmettaient à leur tour aux différentes batteries de leur section. Les avantages de cet ingénieux système de communication directe entre le général en chef et toutes les batteries sont surtout manifestes dans les grands assauts, quand il était nécessaire de concentrer le feu d'un grand nombre de canons sur un point particulier. Mais les officiers avaient assez de latitude pour que, si quelque opportunité favorable se présentait, ils ne fussent pas obligés de téléphoner pour demander des ordres, perdant ainsi un temps précieux. Ils mitraillaient d'abord et donnaient des explications ensuite.

« Le poste d'observation du général était en communication téléphonique avec plusieurs postes établis sur la ligne de front de l'armée et avisé pour ainsi dire instantanément et simultanément de la marche des événements sur toute la ligne de bataille. Celui-ci pouvait, conformément à ces avis, diriger le feu de ses batteries où le besoin s'en faisait le plus sentir. Il était de toute première importance que, pendant l'assaut d'une position, le général fût toujours tenu au courant, non seulement de tous les événements qui pouvaient

se produire sur le champ de bataille, mais encore de l'exactitude du feu de ses canons. Et, pour assurer cette communication constante et régulière, les Japonais adoptèrent le système suivant : un certain nombre de bons téléphonistes étaient incorporés à chaque régiment : au Japon, le fantassin n'est pas seulement un bon fantassin, mais un peu ingénieur aussi, et a une connaissance approfondie de bien d'autres services. Les téléphonistes de chaque régiment suivaient immédiatement derrière la ligne d'attaque et posaient des fils téléphoniques là où le terrain leur paraissait le moins exposé et le plus avantageux. Quand ils atteignaient un endroit d'où il était impossible d'aller plus loin avec le fil, ils le faisaient aboutir à un poteau enfoncé dans le sol. Chacun des vingt ou trente hommes qui venaient de poser le fil téléphonique portait sur sa personne un instrument et deux ou trois cents mètres de fil de fer qu'il rattachait au fil téléphonique aboutissant au poteau ; puis, ainsi reliés au fil téléphonique, ils se déployaient et se mêlaient aux soldats de la ligne d'attaque et obéissaient aux ordres de leur chef, qui étaient de faire l'impossible pour voir, pour s'assurer de ce qui se passait autour d'eux, tout en faisant le possible pour sauvegarder leur vie. Chacun de ces hommes étant dans le même rayon pouvait entendre ce que ses camarades disaient. De cette manière, il était possible de faire passer des ordres et des messages tout le long de la ligne d'attaque, mais le but principal des téléphonistes pendant les opérations stratégiques du siège de Port-Arthur était de toujours tenir le général en chef de l'artillerie informé des événements qui pouvaient survenir sur le champ de bataille et de l'effet produit chez l'ennemi par le feu des batteries et par les obus. Et bien que cela puisse paraître singulier, le général, de son quartier, situé le plus souvent sur une colline à plusieurs kilomètres en arrière de la ligne d'attaque, était ainsi en communication et causait directement avec des hommes fréquemment tués par la mitraille russe au milieu de la phrase commencée. Si un téléphoniste entendait un de ses camarades s'arrêter brusquement dans une phrase commencée, il comprenait aussitôt que celui-ci venait d'être blessé ou tué, et son devoir était alors de finir la phrase et de transmettre le message de son mieux. Dans bien des assauts la presque totalité des soldats téléphonistes furent mis hors de combat, mais il se trouva toujours un ou deux survivants pour faire passer le long du fil téléphonique le message héroïque et lugubre.

« C'est ainsi que, comme les tentacules d'une pieuvre gigantesque, le réseau des fils téléphoniques se déployait sur tous les points des lignes attaquant, rassemblait toutes les bribes d'information et les transmettait, bonnes ou mauvaises,

au général en chef, assis à son poste d'observation, bien loin du champ de bataille. »

(Traduit du *National Telephone Journal*.)

A travers la Presse

Les téléphones en Allemagne.

De la *Revue scientifique*, cette statistique comparative fort suggestive :

L'augmentation du nombre des abonnés, résultant de la diminution des tarifs, avait nécessité en Allemagne un vote important dès 1902, pour améliorer le service en transformant les lignes aériennes en lignes souterraines et en introduisant le service multiple dans les services centraux avec l'introduction du service à circuit entièrement métallique.

Depuis 1902, l'Allemagne a inscrit ainsi dans un budget extraordinaire les sommes suivantes. Nous mettons en regard les allocations budgétaires de la France :

	en Allemagne	en France
1902.....	25.431.250	1.484.800
1903.....	27.618.750	2.124.114
1904.....	27.618.750	4.713.100
1905.....	34.343.750	4.148.266
1906.....	42.500.000	7.296.550
Total pour 5 ans	157.512.500	19.766.830

Si on comprend dans les allocations pour la France les avances faites par divers pour constructions de réseaux téléphoniques et de lignes interurbaines, on trouve les chiffres ci-après :

1902.....	10.767.083
1903.....	12.872.408
1904.....	14.934.892
1905.....	13.474.771
1906.....	17.518.350
Total.....	69.567.504

Les crédits votés en France jusqu'à ce jour et les ressources provenant des avances faites par les départements, villes, etc., ont donc été bien loin d'atteindre les sommes très importantes qu'a consacrées l'Allemagne à l'établissement de son réseau téléphonique.



Tribune des Abonnés

Paris.

Monsieur le Président
de l'Association des abonnés au téléphone,

Dans le Bulletin de février, j'ai lu que l'A. G. des P. T. T. veut réformer les mandats-poste.

Je n'y vois aucun inconvénient, au contraire; car les formalités exigées par l'Administration sont d'un autre âge. Mais pourquoi l'A. G., comme réforme, propose-t-elle simplement la suppression du mandat-poste, préconisant seulement le mandat-carte?

Pourquoi n'adopterait-on pas le système si commercial du chèque?

J'entends d'ici les objections: comment sera-t-on assuré qu'il y a une provision versée, est-elle suffisante, et les fraudes, etc., etc.?

Il y a, il me semble un moyen bien simple de répondre à toutes ces objections et d'éviter les fraudes. Ce moyen serait le suivant:

Créer des carnets semblables à ceux des banques, sur les souches desquels seraient inscrits les noms et adresses de l'expéditeur et du destinataire, la somme envoyée et la signature de l'expéditeur. Cette souche serait validée au verso par l'apposition de timbres spéciaux qui seraient vendus chez les marchands de tabac et dans les bureaux de poste et pourraient être livrés en petits carnets comme les timbres-poste maintenant.

Pour que l'Etat retrouve l'équivalent des droits actuellement perçus, la valeur des timbres de chèques serait majorée de 1/2 %.

Il y aurait des timbres de 20 fr., 10 fr., 5 fr. et 1 fr. Les centimes seraient payés en faisant l'appoint avec des timbres ordinaires.

Muni d'un chèque ainsi établi, le destinataire pourrait se rendre à n'importe quel bureau de poste (pour les sommes inférieures à 300 francs), lequel bureau lui paierait immédiatement contre signature d'endos et production de pièces, s'il y a lieu, le montant de la somme indiquée sur le chèque et contrôlée par l'apposition des timbres.

Les chèques supérieurs à 300 francs ne pourraient être payés que dans le bureau qui serait désigné par l'expéditeur et que ce dernier devrait aviser.

Comme on le voit, la formalité d'émission du mandat se trouve supprimée; on pourrait simplifier celle du retrait des fonds en payant au porteur le chèque régulièrement endossé et revêtu du cachet de la maison du destinataire, comme cela a lieu du reste pour les mandats-poste.

J'ai soumis mon idée: la discussion est ouverte; d'elle jaillira la lumière; espérons que l'Administration ne la mettra pas sous le boisseau.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

A. HOUDRY.

Rappelons que la question du chèque postal, qui eut notamment pour défenseurs, à la Chambre, M. Chastenet et M. Steeg, fut soumise au Gouvernement — nous avions alors M. Bérard! — qui repoussa l'idée, sous prétexte des complications qu'elle amènerait dans le service!! Nous espérons que M. Simyan, mieux informé, reprendra l'étude de la question, qui a déjà été résolue favorablement dans quelques pays étrangers. Le projet si pratique de notre correspondant pourrait servir de base à la discussion. [N. D. L. R.]

*
* *

Monsieur le Président de l'Association des
Abonnés au Téléphone,

J'ai l'avantage de vous remettre inclus mon questionnaire et vous adresse des félicitations sur cette heureuse initiative qui produira, je le souhaite, une amélioration dans les services.

J'ai une requête à vous adresser au sujet des petits bleus ou enveloppes pneumatiques. Pourquoi la commune d'Ivry, qui est un centre d'affaires important, ne jouit-elle pas des mêmes privilèges que Montreuil, Levallois ou Charenton? Le public de Paris, ne faisant pas de distinction, envoie fréquemment des petits bleus qui nous parviennent le lendemain par la poste. Cette administration, qui n'oublie pas de réclamer la double taxe lorsqu'une lettre n'est pas suffisamment affranchie, a perçu 0 fr. 30 et ne rembourse rien.

Ne serait-il pas juste et équitable que toutes les communes suburbaines soient traitées sur le même pied, ce qui éviterait toute confusion.

Si vous croyez qu'une pétition de commerçants soit efficace, vous m'obligeriez de m'en informer.

Dans l'espoir que vous voudrez bien vous intéresser à cette question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes civilités distinguées.

DEFFOREY,
à Ivry-Port.

*
* *

Nassandres.

Monsieur le Président de l'Association des
Abonnés au Téléphone,

En qualité d'abonné à votre journal, je tiens à vous mettre au courant d'un fait qui vient de se passer dans le service de mon téléphone.

Depuis très longtemps, je demandais en même temps, le matin, plusieurs maisons, et j'avais les communications au bout d'une heure ou une heure et demie. En un mot, quoique le service ne fût pas parfait, on pouvait toujours arriver à causer; mais voilà que mardi dernier, le service, se basant sur l'article 37 de l'instruction, se refusa à demander plusieurs numéros en même temps, de sorte que je ne puis plus avoir qu'une communication ou deux au maximum par demi-journée.

Du reste, pour que vous soyez bien au courant,

je vous remets ci-inclus copie de la lettre que j'envoie à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes.

Vous seriez bien aimable de me dire si vous connaissez quelque moyen à employer pour faire cesser cet état de choses.

Je vous en remercie à l'avance, et vous présente, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

ALBERT BOUCHON.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de vous informer que depuis mardi dernier notre service téléphonique est tout à fait impossible.

Se basant sur l'article 37 de l'instruction, ainsi conçu : « Dans le service interurbain, il ne peut jamais être accepté plusieurs demandes simultanées pour une même destination. Un correspondant qui a déposé une demande pour une ville ne peut obtenir l'inscription d'une nouvelle demande pour cette même ville qu'autant que la première a reçu satisfaction ou a été annulée », le service se refuse à demander en même temps plusieurs communications pour la même ville, de sorte que, ce matin, j'avais besoin de parler à trois maisons : les n^{os} 446.15, 144.62 et 223.97. Je les ai demandés comme suit : le 446.15 à 8 h. 40 ; le 144.62 à 8 h. 42, et le 223.97 à 9 h. 22.

J'ai eu le 446.15 à 11 h. 20 du matin, et c'est seulement à ce moment-là, 11 h. 20, que le n^o 144.62 a été demandé.

Comme de 11 h. 45 à midi tous les bureaux sont fermés, pour le déjeuner, il m'a été impossible de communiquer avec le n^o 144.62. Quant au 223.97, il n'était même pas demandé.

Ainsi que vous pouvez vous en rendre compte, je suis réduit à me contenter d'une communication par matinée avec Paris. C'est réellement peu, eu égard aux sommes très élevées que je paie annuellement.

Je viens donc vous prier, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, de me dire quelles mesures vous comptez prendre pour me permettre de me servir du téléphone.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma considération distinguée.

(La réclamation de notre correspondant est parfaitement justifiée, et nous nous sommes empressés de l'appuyer auprès de l'Administration, qui a promis d'y faire droit. — N.D.L.R.)

*
* *

Paris.

Monsieur le Président,

Je me permets de vous signaler deux points sur lesquels votre Association pourrait intervenir utilement en faveur des abonnés au téléphone :

1^o Il arrive fréquemment, lorsqu'un abonné

parisien demande un abonné relié à un bureau autre que le sien, que la communication reste établie pendant un temps qui varie de cinq minutes à une demi-heure et plus.

Pendant tout ce laps de temps, l'abonné qui a fait l'appel peut sonner sa téléphoniste sans obtenir la moindre réponse : c'est la téléphoniste de l'autre bureau qui lui répond, généralement impoliment : « Resonnez votre bureau ». On a beau sonner, l'appel se fait toujours au bureau étranger.

Il serait cependant bien facile, lorsque la téléphoniste de l'autre bureau se rend compte que la communication n'a pas été interrompue, de prévenir sa surveillante pour qu'elle avise la surveillante du premier bureau qui ferait couper la communication.

2^o Par suite du repos hebdomadaire, l'Administration des Postes et Télégraphes restreint de plus en plus, tant à Paris qu'en province, l'ouverture des bureaux le dimanche.

Si notre Association n'y veille pas, peu à peu on restreindra ainsi l'usage du téléphone ces jours-là, alors qu'il serait d'autant plus nécessaire de l'avoir pour pouvoir communiquer rapidement.

Il est extraordinaire qu'un chef-lieu de canton, situé à 50 kilomètres de Paris, soit, à partir de midi le dimanche, — et bientôt à partir de 10 heures — sans communication possible avec la capitale.

Cette impossibilité de téléphoner gêne beaucoup les familles, et rend les relations sociales plus difficiles : il est impossible de prévenir les siens qu'un membre de la famille est malade, décédé ; ou bien qu'un empêchement est survenu pour se rendre à une réunion de famille, ou pour rentrer chez soi.

Pour les médecins, cette restriction de l'usage du téléphone le dimanche est très préjudiciable, parce que l'été elle ne leur permet pas de passer facilement la journée à la campagne, dans l'impossibilité de s'enquérir des demandes de visites adressées dans la journée par leurs malades.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

*
* *

Paris.

Monsieur le Président de l'Association
des Abonnés au Téléphone,

Puisque le ministre paraît enfin décidé à donner satisfaction aux abonnés au téléphone, grâce à vos persévérants efforts, le moment ne vous paraît-il pas venu d'étudier les deux desiderata suivants :

1^o Uniformité du tarif (à un taux raisonnable)

pour les communications téléphoniques interurbaines.

Les lettres et les télégrammes ont un tarif uniforme pour toute la France.

Pourquoi le téléphone fait-il exception ?

2° Droit, pour l'abonné absent de son domicile, de téléphoner gratuitement chez lui, de n'importe quel point du territoire français — tout au moins pendant les vacances.

Pendant les mois d'absence, il est évident que l'abonné ne peut faire usage de son poste, pour lequel il continue à payer cependant.

Ne serait-il pas juste, honnête même, de lui donner une petite compensation en lui permettant de savoir ce qui se passe chez lui ?

Les commerçants seraient particulièrement heureux de cette réforme.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

J. TRIOLLET.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Bains de mer de la Méditerranée.

Billets d'aller et retour, à prix très réduits, individuels ou collectifs (de famille) délivrés dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. jusqu'au 1^{er} octobre pour les stations balnéaires désignées ci-après :

Agay, Aigues-Mortes, Antibes, Bandol, Beaulieu, Cannes, Cassis, Cette, Golfe Juan-Vallauris, Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, La Seyne-Tamaris sur-Mer, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, Palavas, Saint-Cyr-la-Cadière, Saint-Raphaël-Valescure, Toulon et Villefranche-sur-Mer.

Validité 33 jours avec faculté de prolongation.

1° Billets d'aller et retour individuels de bains de mer de 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : le prix du billet est calculé d'après la distance totale, aller et retour, résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barème faisant ressortir des réductions importantes.

2° Billets d'aller et retour collectifs de bains de mer de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour familles.

Ces billets sont délivrés aux familles d'au moins 2 personnes voyageant ensemble.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 2 billets simples (pour la première personne), le prix d'un billet simple pour la 2^e personne, la moitié de ce prix pour la 3^e, et chacune des suivantes.

Nota. — Les titulaires de billets collectifs de bains de mer peuvent obtenir, conjointement avec ces billets ou sur la présentation de ceux-ci, des cartes d'abonnement d'un mois avec 50 p. 100 de réduction sur le prix des abonnements ordinaires pour un parcours d'au plus 100 kilomètres, comprenant la plage désignée sur le billet de bains de mer. Ces cartes d'abonnement peuvent être prises isolément par chacune des personnes nommément désignées sur le billet d'aller et retour collectif.

Ces billets donnent aux voyageurs la faculté de s'arrêter aux gares situées sur l'itinéraire.

Faire la demande de ces billets (individuels ou collectifs) 4 jours au moins avant le départ à la gare où le voyage doit être commencé.

Voyages internationaux à itinéraires facultatifs.

Il est délivré toute l'année, dans les gares des grands réseaux français, des livrets internationaux à coupons combinables, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, permettant d'effectuer des voyages extrêmement variés sur les réseaux des chemins de fer français et étrangers et sur certaines lignes des Compagnies maritimes désignées ci-dessous :

Sur les chemins de fer : P.-L.-M., Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, Etat (lignes algériennes), P.-L.-M.-Algérien, Ouest-Algérien, Bône-Guelma et Départementaux Corses ;

Sur les lignes de la plupart des grandes Compagnies de navigation européennes, notamment certaines lignes de l'Océan Atlantique, de la Méditerranée et de la Mer Noire (Echelles du Levant), desservies par la Compagnie générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Touache), par la Société Générale de Transports Maritimes à vapeur, par la Compagnie des Messageries maritimes ou par la Compagnie de Navigation à vapeur Fraissinet ;

Ainsi que sur les chemins de fer : allemands, austro-hongrois, suisses, belges, néerlandais, italiens et siciliens, luxembourgeois, suédois, norvégiens, danois, finlandais, roumains, serbes, bulgares, bosniaques, herzégoviniens et tures.

Itinéraire. — L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ initial et comporter un parcours minimum taxé de 600 kilomètres.

L'itinéraire des voyages commencés en France, en Algérie, en Tunisie et en Corse ou en Italie, doit comporter obligatoirement un parcours à l'étranger.

Validité. — 60 jours de 600 à 3.000 kilomètres ; 90 jours de 3.001 à 5.000 kilomètres ; 120 jours pour un parcours supérieur à 5.000 kilomètres.

La demande de livret doit être faite sur un formulaire spécial et peut être adressée aux Chefs de toutes les gares des réseaux participants, ainsi qu'aux agences de voyages et bureaux d'émission ci-après : à Paris, Cook et fils, 1, place de l'Opéra ; Lubin, 36, boulevard Haussmann ; Les Voyages Modernes 1, rue de l'Echelle, Compagnie Hambourgeoise-Américaine, 1, rue Auber ; « Grands Voyages », rue du Helder, 1, et boulevard des Italiens, 38 ; Compagnie des Messageries Maritimes, 14, boulevard de la Madeleine ; à Lyon, Lubin, 76, rue de l'Hôtel de Ville ; à Marseille, Cook et fils, 11 bis, rue de Noailles ; Compagnie des Messageries Maritimes, salle des bagages (traverse Nord de la Joliette, porte J).

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE PARIS aux points-frontière suisses

délivrés conjointement avec des Cartes d'abonnement généraux suisses.

La gare de Paris délivre des billets d'aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, valables 48 jours, pour Genève, les Verrières-frontière, Vallorbe-frontière et Villers-frontière (sans réciprocité).

Ces billets qui sont émis au prix de 87 fr. en 1^{re} classe et de 64 fr. en 2^e classe, comportent la faculté d'aller de Paris en Suisse par l'un quelconque des points-frontière ci-dessus dénommés et de revenir soit à Paris P.-L.-M. par l'un quelconque de ces points, soit à Paris-Est par Delle-frontière ou par Bâle-Petit-Croix. Ils sont délivrés exclusivement aux voyageurs qui prennent, en même temps, une carte d'abonnement suisse de 15, 30 ou 45 jours, valable sur les principaux chemins de fer et lignes de navigation suisses.

Les prix des abonnements généraux suisses sont les suivants :

Abonnement de 15 jours : 1^{re} classe 80 fr. ; 2^e classe 55 fr. ; 3^e classe 40 fr.

Abonnement de 30 jours : 1^{re} classe 120 fr. ; 2^e classe 85 fr. ; 3^e classe 60 fr.

Abonnement de 45 jours : 1^{re} classe 160 fr. ; 2^e classe 110 fr. ; 3^e classe 80 fr.

En outre des prix ci-dessus, il doit être versé un dépôt de garantie de 5 fr. qui est remboursé au moment de la restitution de la carte.

Pour plus de détails, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. en vente sur le réseau au prix de 0 fr. 50.

REMISES A NOS ADHÉRENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, r. Amelot, tél. 263-26. — Rem. 10 %.

Accessoires de pharmacie.

V. Bontemps, 20, r. des Francs-Bourgeois, tél. 266-15.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55.

— Remise sur les achats faits par son entremise.

Apéritifs sans alcool

Ferments apéritifs, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Tél. 824-00. — Remise.

Appareils de désinfection

Guasco, 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Remise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appartements à louer

M^{me} Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-Élysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

Brûleur Guasco, pour ôter mauvaises odeurs et contre maladies contagieuses. 183, rue de Javel. Téléph. 730-16. Voir aussi Désinfection. — Remise.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes. — 5 %.

Agence parisienne de la marque Coltereau, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Garage Malakoff, 69, avenue Malakoff, tél. 675-74. — 10 % sur réparations d'automobiles.

Jules Lamy, 93, rue Saint-Sauveur, tél. 923-05. Fabrique de tri-porteurs cycles et automobiles. Remise.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.

J. Lagny, fabricant breveté S. G. D. G., 26, avenue de Neuilly (Neuilly-Paris), tél. 552-22. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours) ; Bière de la « Tour Carrée » ; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Bois et Charbons

Magnant, 11, rue Boucary, bois, charbons, coke. — Remise aux membres de l'Association.

Blanchisserie

L. Hardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-sur-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinédo, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, Thés, Chocolats

Caviez, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixater », 4, rue de Mondovi, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Mexicaine Moran, 44, r. Taitbout, café, chocolat, servis chauds, tél. 126-27.

Chapellerie, Cannes, Parapluies

Clément (Chapellerie Anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Coffres-Forts

La Sécurité, 20, Passage des Panoramas. — Remise à nos adhérents.

Conversion, Plomberie

Gruin, 40, rue de Malte, tél. 931-66. — 10 % (excepté sur les métaux).

Déménagements

L. Delagrange, 209, rue de Crimée, tél. 413-72. — 5 %.

Mossard, 70, rue Fazilleau (Levallois-Perret), tél. 27. — 5 %.

Walon, 106, rue Lafayette, tél. 423-66. — Forte remise.

Dentistes

Alexis Carpentier, 7, rue de Chabrol. — Remise aux adhérents, 20 % sur prothèse; 10 % sur soins.

Désinfection à domicile

Sanatorium d'Auteuil. Proc. Guasco, 183, r. de Javel. T. 730-16. — Rem.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château-Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Epuration de literie

Sanatorium d'Auteuil, 183, rue de Javel. tél. 730-16. — Remise.

Ferments purs de raisins

Ferments Français, 2, rue des Fossés Saint-Bernard. T. 824-00. — Remise.

Fonds de commerces

Dagory, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de commerces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Tél. 303-42. — Remise 10 %.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Fumisterie

G. Henry, 11, rue de Steinkerque, tél. 425-55. — 5 %.

Huiles et Graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et Savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de Saint-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et Robinetterie

E. Poincel (L'hygiène moderne), 20 et 27, r. de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location pour bals et soirées

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (Place Victor-Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitabile, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à coudre

Viardot, 14, rue du Delta, tél. 426-71. Les premières marques. — 40 % sur les prix des catalogues.

Machines à écrire

Péray (machines Manhattan), 3 bis, rue Bleue, tél. 308-84. — 10 %.

Blanchard, (Machines à écrire d'occasion) et fournitures, 113, Bd Richard Lenoir, téléphone 930-94.

Machines à glace

Eug. Clar, constructeur, 70, rue Saint-Lazare, tél. 134-54. — Rem. spéc.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, île de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

R. Besson, 66, r. Turbigo, t. 312-84. — 10 % sur les impres. seulement. Imprimerie Moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

C. Velpry (pharmacie Cadet Gassicourt), 6, rue de Marengo, tél. 322-59. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison et les eaux minérales).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamps, tél. 684-51. — 7 fr. 50 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

Ch. Vaast, 22, r. de l'Odéon, t. 810-38. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

Tapissiers

Brossard, 6, rue de Chantilly, tél. 317-21. — Remise 5 % aux adhérents.

Vins

Grande Union Viticole de France, 85, rue Richelieu. Téléphone 126-22. — Remise 10 % aux adhérents.

"THE POPULAR FILTER"

J.-E. CHARON

FABRICANT

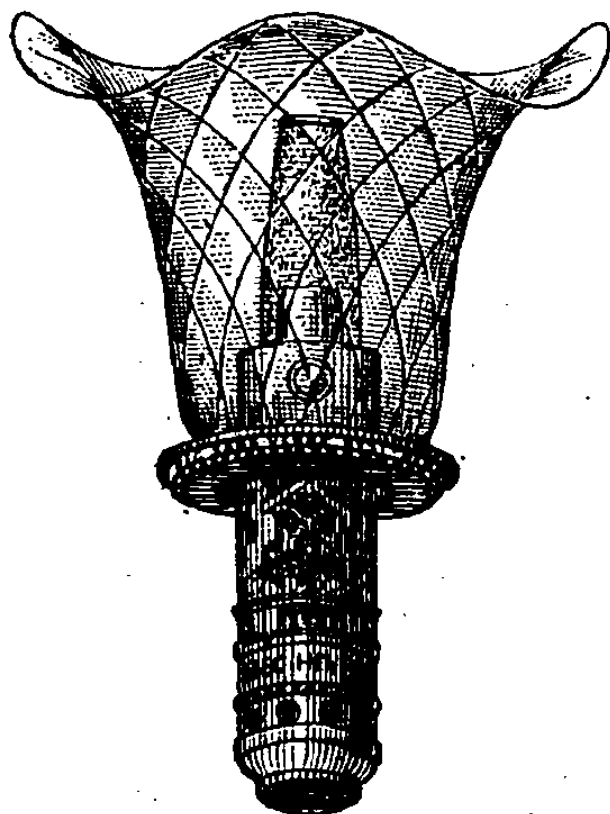
Breveté en France et à l'Etranger

10, rue de la Mare, PARIS (XX^e)

La Lumière Moderne

15, rue du Louvre, 22, rue du Bouloi

PARIS



Bec riche "HENRY"

BECS & MANCHONS

Système HENRY

Médailles à toutes les Expositions

LAMPES A INCANDESCENCE

MANCHONS

pour tous systèmes de Becs

PAS DE MAGASIN SUR LA RUE

VENTE GROS ET DÉTAIL

Maison fondée en 1893.

BORDE Fils Aîné

72, Faubourg Poissonnière, PARIS

DÉPOT DES PREMIÈRES MARQUES
CONSERVES ALIMENTAIRES
Régliesses du Gard.

Remise spéciale 10 0/0 à MM. les Membres de la Coopération.

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
 (GARE SAINT-LAZARE)

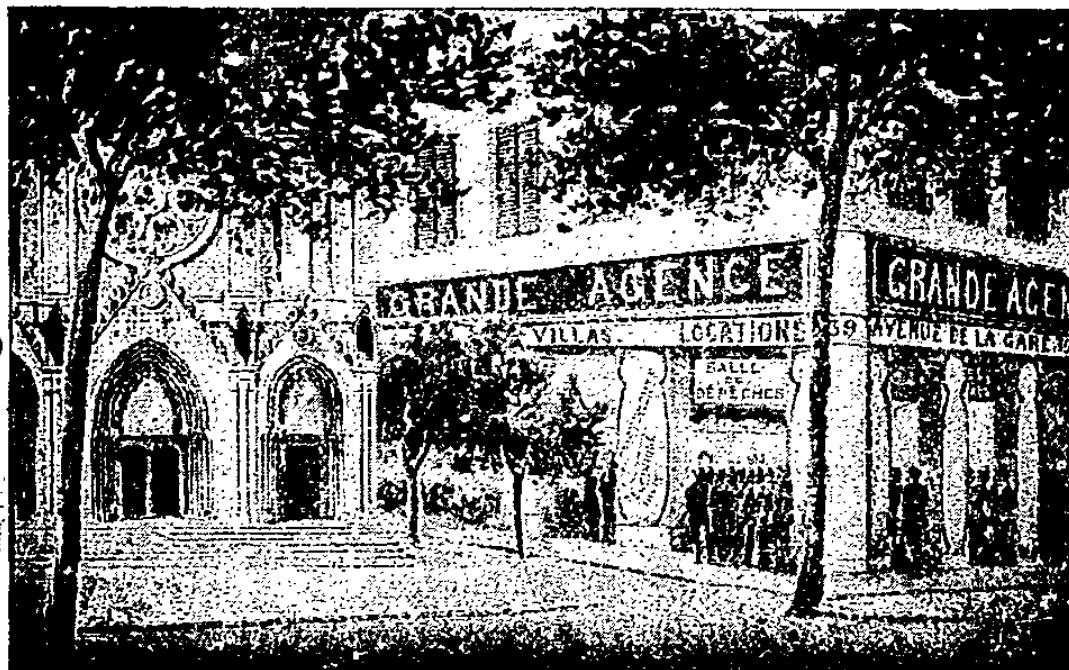
et l'Association, nous pouvons offrir *gracieusement* à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

PHOTOGRAPHIE D'ART
ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
 (GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85



Salle de Dépêches. ♦ Renseignements Gratuits.

Le Gérant, NOËL TEXIER.

Grande Agence

NICE, 39, Avenue de la Gare, NICE

TÉLÉPHONE 10-13

MAISON DE PREMIER ORDRE
 pour Renseignements à la Colonie étrangère

LOCATION DE VILLAS ET APPARTEMENTS

VENTES de Propriétés et de Fonds de Commerce, Hôtels, Pensions, etc.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier.